

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 29 novembre 2018

### La Confédération et le secteur fromager se partagent la propriété des cultures fromagères

**Aujourd'hui, sous la houlette du conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, les représentants de toute la branche fromagère suisse se sont réunis au Palais fédéral et ont signé les contrats portant sur la protection des cultures fromagères uniques de notre pays et sur la conclusion d'un partenariat public-privé pour les cultures de Liebefeld. Cet acte permet de garantir l'avenir de ces souches bactériennes traditionnelles, qui sont un élément-clé de la fabrication indigène de fromage. Il revêt ainsi une importance stratégique pour le secteur fromager et pour Agroscope. Les contractants sont la Confédération suisse, Fromarte – Artisans suisses du fromage, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) et quatorze interprofessions.**

Après deux ans de préparations et de négociations, la question de la propriété de la collection de souches microbiennes d'Agroscope a été réglée par écrit, permettant de franchir une étape déterminante. La Confédération et la branche fromagère suisse détiendront en propriété commune les cultures bactériennes pendant une durée indéterminée. Dans les faits, on a simplement officialisé ce qui se pratiquait déjà, éliminant ainsi un flou juridique. Les contrats stipulent également que toutes les activités de recherche et de conseil portant sur le fromage et les cultures fromagères suisses conservent une très grande importance stratégique au sein d'Agroscope. La Confédération assurera par là l'entretien et le développement de la collection de cultures pour l'avenir.

Par ailleurs, Agroscope et la branche fromagère suisse se chargeront ensemble de la reproduction des cultures dans le cadre d'un partenariat public-privé qui portera, dans un premier temps, sur une durée de vingt ans. Cette collaboration fait figure d'exemple dans le secteur agricole et permet d'assurer à l'économie laitière suisse un savoir-faire scientifique unique. La branche fromagère assume quant à elle une plus grande part de responsabilité ; c'est pourquoi elle fonde la société "Liebefeld Kulturen AG", elle seule chargée de la distribution des souches bactériennes suisses. Celles-ci ne peuvent toujours pas être vendues à l'étranger. Toutes les organisations concernées ont déjà approuvé, dans leur totalité, les fonds nécessaires à ce projet.

#### Renseignements:

Jacques Gygax, directeur de Fromarte  
Stephan Hagenbuch, directeur de la FPSL

079 / 209 41 49  
079 / 292 97 52

2657 signes (espaces comprises)

[www.fromarte.ch](http://www.fromarte.ch)  
[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)